

Coca-Cola European Partners France obtient le score de 82 points à l'index de l'égalité salariale Femmes-Hommes

Issy-les-Moulineaux, Mars 2019.

Le Ministère du Travail a doté les entreprises d'un nouvel outil pour calculer l'index de l'égalité salariale Femmes-Hommes. Cette initiative vise à supprimer les éventuels écarts de rémunération. Sur 100 points, Coca-Cola European Partners France obtient le score de 82.

Sur 100 points, l'index doit être calculé à partir de 5 critères :

- Critère 1 : Ecart de rémunération femmes-hommes
- Critère 2 : Ecart de répartition des augmentations individuelles
- Critère 3 : Ecart de répartition des promotions
- Critère 4 : Nombre de salariées augmentées après leur congé maternité
- Critère 5 : Nombre de personnes du sexe sous représenté dans les 10 plus hautes rémunérations

Coca-Cola European Partners France obtient le score de 82 points sur 100. Précisément, CCEP France a obtenu la totalité des points sur 4 des 5 critères :

- ✓ Critère 1 : aucun écart de rémunération globalement, seul un écart de fait en faveur des femmes sur la tranche d'âge 40/49 ans de la catégorie cadre est constaté.
- ✓ Critères 2 et 3 : CCEP France a obtenu le score maximum positif avec une égalité de traitement des augmentations et promotions.
- ✓ Critère 4 : CCEP France est engagé pour que le congé maternité n'entraîne aucune différence de traitement. L'entreprise a été pénalisée par 1 cas spécifique pour une salariée embauchée après le 1^{er} octobre et de fait non éligible à l'augmentation de l'année suivante. Depuis, nous avons changé notre politique d'éligibilité pour les nouveaux embauchés.
- ✓ Critère 5 : Nous obtenons la totalité des points de cette catégorie par une égalité parfaite avec 5 hommes et 5 femmes.

CCEP France est fier de ce résultat, qui est le fruit des actions menées depuis de nombreuses années, en lien avec ses valeurs de diversité et d'égalité : le soutien à la parentalité, le flexible working, l'attention portée aux embauches et promotions sans discrimination ; ainsi qu'une politique de rémunération équitable et transparente.

CCEP France continuera ses actions en la matière au sein de l'entreprise et notamment la promotion des réseaux de mixité, une politique de recrutement favorisant la diversité.